

# Commission des équipements et de l'aménagement durable

## 111 - Transports aériens

## **Propositions financières Budget Primitif 2013**

#### **Rapport n° CG/2012/75**

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits en matière de transport aérien en faveur de l'aéroport de Strasbourg pour 2013.

# Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAT	Direction de la mobilité	1 007 099,54 €
	TOTAL	1 007 099,54 €

## 1111 – Aéroport d'Entzheim

Crédits proposés pour le BP 2013 : 1 007 099,54 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 000 000,00 €

#### **Préambule**

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim évolue dans un environnement concurrentiel fort et déséquilibré avec les aéroports voisins de Bâle-Mulhouse et de Baden-Karlsruhe. Or, Strasbourg, capitale européenne et siège de nombreuses institutions européennes a besoin d'un aéroport actif, efficace et bien desservi.

L'intervention volontariste du Département, aux côtés d'autres partenaires, pour développer la desserte aérienne de Strasbourg, renforcer l'attractivité et la compétitivité de la plate-forme s'inscrit principalement dans le dispositif des lignes aériennes européennes sous obligations de service public et le nouveau plan de baisse de la taxe d'aéroport mis en œuvre au 1<sup>er</sup> août 2012.

## 1. Trafic et stratégie de développement de l'aéroport

L'évolution haussière du trafic, constatée en 2011, s'est confirmée en 2012, avec une croissance de 0,6% au premier semestre et un objectif de trafic de 1 200 000 passagers fin 2012, contre 1 080 046 en 2011.

Cette progression est due pour l'essentiel au nouveau dispositif de baisse de la taxe d'aéroport mis en place en août 2012 avec le soutien des collectivités, qui a permis l'implantation de nouvelles compagnies aériennes (VUELING, VOLOTEA, AIR AZUR) et l'ouverture de nouvelles lignes, nationales (Bordeaux, Montpellier, Nantes, etc.), européennes (Barcelone, Rome, Vienne, Venise) et saisonnières (bassin méditerranéen).

Cette tendance conforte la stratégie de l'aéroport qui vise à développer l'attractivité de la plate-forme pour les compagnies aériennes et les passagers à travers trois axes majeurs :

- réduire les taxes et redevances facturées aux compagnies,
- réduire les coûts d'exploitation sur la plate-forme,
- changer l'image de l'aéroport (campagnes de promotion permanentes et un nouvel outil : le site www.departstrasbourg.com).

## 2. Lignes européennes sous obligation de service public (OSP)

Le dispositif mis en place au début des années 1980 par l'Etat avec le soutien des collectivités et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin pour améliorer les liaisons aériennes européennes, est porté par les contrats triennaux successifs « Strasbourg Capitale Européenne ».

Il est organisé autour de lignes sous obligations de service public (OSP) portant à la fois sur les fréquences, les horaires, les capacités de transport, etc., et bénéficiant à ce titre de contributions publiques aux charges d'exploitation, afin d'assurer les correspondances optimales pour la desserte européenne de Strasbourg.

Le dispositif pour la période de mars 2010 à mars 2013 concerne les liaisons vers Amsterdam, Copenhague (arrêtée en mars 2011), Madrid et Prague. Les contributions publiques sur les trois années s'élèvent globalement à 19,748 M€, dont 3,174 M€ supportés par la collectivité départementale bas-rhinoise.

S'agissant du futur dispositif, pour la période de mars 2013 à mars 2015, il est tributaire de la signature du Contrat triennal que l'Etat tarde à valider. Un appel d'offres européen est en cours sur les quatre destinations précitées. Les engagements financiers de l'Etat sont à confirmer et doivent figurer dans le Contrat triennal qui n'est pas encore signé. Par anticipation, un crédit de 550 000 € est inscrit au budget du Département pour 2013.

#### 3. Divers

Pour maintenir la compétitivité de l'aéroport, l'ensemble des partenaires s'est entendu pour réduire les taxes et redevances facturées aux compagnies.

La société d'exploitation aéroportuaire a mis en place un dispositif officiel et complet d'incitations permettant de réduire très nettement les redevances facturées aux compagnies aériennes :

- 6,25€ de redevance passager sur les lignes régulières
- 0,10€ de redevance passager sur les lignes nouvelles en première année

Ce dispositif est complété depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 par un dispositif de réduction des taxes aéroportuaires, grâce à des financements portés des collectivités territoriales (dont la part du Conseil Général, validée le 22 octobre 2012 à hauteur de 425 000 € pour la première année), et à l'internalisation de charges par l'aéroport :

- 13,25 € de taxe d'aéroport avant août 2012
- 8,25 € de taxe d'aéroport à compter du 1<sup>er</sup> aout pour une période d'amorçage courant jusqu'au 31 mai 2013.

Ces mesures doivent permettre de maintenir la compétitivité de la plateforme d'Entzheim face aux autres aéroports du Rhin supérieur, lui permettant même de devenir l'aéroport le plus économique pour les compagnies aériennes, à 15,39 € de taxes et redevances, contre 16,07 € à Baden-Airport et à 18,95 € l'Euroairport.

En parallèle, l'aéroport s'engage dans une maîtrise des coûts de fonctionnement (renforcement les points d'embarquement/débarquement à pied) et de communication plus soutenue.

# Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1111	Aéroport d'Entzheim	1 000 000,00 €	1 007 099,54 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2013 dans l'axe d'intervention "transports aériens", pour un montant total de 1 007 099,54 €.

Strasbourg, le 19/11/12 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL